

2013/6004 - Mise en place d'un programme Euro Médium Term Notes (EMTN) de 500 millions d'euros
(Direction des Finances) (BMO du 11/11/2013, p. 2385)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire et chers Collègues d'un rapport ayant trait à la mise en place d'un programme EMTN de 500 M€

Je me permettrai, avant les interventions de vous dire, pour ceux qui ne le savent pas, et j'étais dans ce cas là il y a peu de jours, exactement ce qu'est un EMTN : en anglais cela se traduit par « Euro Médium Term Notes »...

M. LE MAIRE : On ne s'aperçoit pas que c'est de l'anglais !

(Rires.)

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je suis Lyonnais et je parle anglais avec l'accent de la Croix-Rousse !

En bon français, qu'est-ce qu'un EMTN ?

Il s'agit d'un cadre juridique présentant l'émetteur, en l'occurrence la Ville de Lyon, et donnant un cadre juridique pour les émissions obligataires qui interviendront dans le cadre de ce programme.

Plus concrètement, il se décompose en :

- un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), présentant notamment l'environnement juridique de la ville, son environnement économique et sa situation financière,
- un document cadre du contrat pour les futures émissions et enfin, un contrat cadre pour nos relations avec l'agent financier.

M. LE MAIRE : Madame Bouzerda, vous qui parlez l'anglais parfaitement.

Mme BOUZERDA Fouziya : Pardon ? Je crois que mon accent est un peu moins croix-roussien que le vôtre Monsieur Brumm.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, afin d'améliorer notre financement obligataire et de le pérenniser dans une démarche de long terme, vous nous proposez la mise en place d'un programme Euro Medium Term Notes.

En qualité de centristes, vous connaissez notre attachement à une saine et efficace gestion de nos finances publiques.

Nous sommes donc, sur le principe, favorables à la diversification de nos sources de financement si cela permet à la Ville de Lyon d'en alléger le coût, comme cela nous a été présenté en Commission Finances. Néanmoins, une vigilance doit être maintenue. En effet, à l'occasion du présent rapport, vous nous demandez de voter une autorisation permettant désormais à notre Maire de se financer sur les marchés sans contrôle systématique du Conseil municipal et pour un budget certes maximal mais de 500 millions d'euros tout de même.

Aussi, nous avons un certain nombre d'interrogations relatives à la mise à en place quasi concomitante d'un autre outil présenté comme très innovant et très performant, l'Agence France Locale, qui permettra aux collectivités membres du Grand Lyon de se financer directement sur les marchés sans intermédiaire.

La présente délibération signifie-t-elle que la Ville de Lyon entend continuer à gérer son financement en dehors de cette agence ? Envisagez-vous à terme une adhésion de la Ville de Lyon ou souhaitez-vous que seul le Grand Lyon fasse partie de l'Agence locale ? Dans cette hypothèse, n'est-il pas dommage que la Ville reste exclue ? Les droits d'entrée sont-ils trop importants à l'échelle de la Ville ou est-ce un calendrier de fonctionnement de l'Agence local trop lointain puisqu'à fin 2014 ?

Il semblerait intéressant que la Ville puisse effectivement bénéficier des conditions avantageuses que cette agence offrirait puisque la diversification du financement du Grand Lyon pourrait permettre à la Ville de bénéficier d'un outil performant. Nous aimerions simplement mieux comprendre l'articulation et la stratégie.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous n'avons pas d'opposition de principe au financement de la dette par des émissions obligataires. C'est une solution pour accéder à des financements à un coût intéressant pour la Ville dans un contexte marqué par un accroissement des marges bancaires. Même si nous trouvons quelque peu cocasse pour un socialiste comme vous, Monsieur le Maire, d'appeler les marchés financiers à la rescousse. Je rappelle que votre leader national, François Hollande, pour qui vous avez voté à l'élection présidentielle, a traité la finance d'ennemi dans son discours du Bourget.

Mais peu importe, revenons à nos questions locales. Nous nous interrogeons sur 4 points :

Premier point : le timing. Pourquoi, aujourd'hui, à seulement 4 mois des élections municipales, nous demandez-vous d'approuver un programme d'emprunt qui liera votre successeur ? Il consiste, en effet, à lancer une série d'émissions à l'intérieur d'un plafond préétabli pendant plusieurs années. Pourquoi recourir à ce mode de financement aujourd'hui alors que le marché bancaire présente de nouveau des opportunités avec l'arrivée de nouveaux acteurs importants comme la Banque postale et l'Agence nationale de financement des collectivités locales que vous connaissez bien puisque vous en êtes même le vice-président ? Une fonction supplémentaire qui vient s'ajouter dans votre agenda à d'autres fonctions. Mais je sais que vous défendez le cumul des mandats avec acharnement.

M. LE MAIRE : C'est un socialisme moderne.

M. BROLIQUIER Denis : Deuxième point : le coût. L'émission obligataire fait intervenir plusieurs acteurs, rémunérés par l'emprunteur, le plus souvent par un pourcentage du montant émis. Votre délibération squelettique ne fait pas mention de cela. Heureusement, la note transmise jeudi dernier par M. Brumm à l'issue de la dernière Commission des Finances apporte quelques explications mais tout n'est pas clair.

Vous parlez d'un coût de mise en place de 100 000 euros. Ce coût est lié au prospectus. C'est un document important qui, comme vient de le rappeler M. Brumm, est établi avec le concours d'une banque « arrangeuse ». Elle aide à la rédaction des contrats à passer avec divers tiers, en lien avec un conseil juridique. Cette prestation-là et uniquement celle-là est bien de l'ordre de 100 000 euros. Mais nous n'avons aucune précision sur la notation financière de la Ville alors que nous l'avons déjà demandé en Commission. Elle n'est pas obligatoire mais néanmoins nécessaire pour convaincre les investisseurs. Elle a aussi un coût qui est de 20 000 à 25 000 euros par an, augmenté d'une part proportionnelle à l'émission de généralement 0,02 %. Sur des sommes importantes, ça peut vite chiffrer.

Enfin, les banques dites « placeuses » sont chargées de rechercher des investisseurs au meilleur prix. Leur rôle consiste à trouver des investisseurs et à couvrir le risque de non souscrit. Cette mission constitue l'un des coûts importants d'une émission. Une rémunération trop faible des « placeurs » peut faire peser le risque d'une mobilisation commerciale limitée de ces derniers et pourtant, on ne parle pas, dans le rapport, de ces commissions là.

Sur tous ces derniers points, votre manque de transparence est bien regrettable.

Troisième point : l'autorisation. Vous nous demandez toute une série d'autorisations. Soyons clairs, vous nous demandez ni plus ni moins de vous signer un « chèque en blanc ». Chose que nous ne pouvons accepter compte tenu de votre passif. On a rappelé tout à l'heure les emprunts toxiques de la SACVL et ces emprunts toxiques de la SACVL ont démontré les conséquences dévastatrices que peuvent avoir des contrats d'emprunt mal négociés aux caractéristiques attractives mais en réalité, très complexes et aux effets insoupçonnés sur le taux d'intérêt à payer.

Nous sommes très vigilants et nous voulons avoir des garanties sur votre maîtrise des risques inhérents à tout produit financier. Nous pensons aussi qu'il faudrait, en préalable à ce programme, revoir et mieux encadrer la délégation du Maire votée par cette même Assemblée en 2008.

Quatrième point : la politique d'endettement. Le marché obligataire a le mérite d'apporter les volumes de financement à des conditions intéressantes, nous le reconnaissons bien volontiers. Mais il est important d'investir en veillant aussi à maintenir une bonne capacité d'auto-financement. Lors

d'une émission obligataire, le remboursement de la totalité du capital emprunté s'effectue généralement à la dernière échéance (ce qu'on appelle un amortissement in fine), ce qui impacte sur les futurs profils d'amortissement. Comment comptez-vous faire évoluer l'encours de la dette de la ville ? Nous avons besoin de la réponse à cette question avant de signer un accord de ce type.

On sait que si vous êtes réélu, vous l'avez dit, les impôts augmenteront. En ira-t-il de même pour la dette avec une hausse débridée ? Là, il n'y a aucun engagement de pris à ce sujet.

Donc même si le projet est intéressant, nous ne voulons pas vous signer un « chèque en blanc », sans suffisamment de garanties et de transparence. Nous pensons profondément que ce n'est pas à vous de l'engager (ou alors il fallait y penser plus tôt) mais à la prochaine équipe municipale.

En conséquence, nous ne pourrions pas voter ce rapport. Nous voterons donc contre.

M. BRUMM Richard : Quelques mots un peu techniques. Je crois que votre inquiétude, Monsieur Brolquier, est absolument sans fondement.

Il faut savoir, et vous l'avez dit tout à l'heure, qu'un arrêté de juillet 2011 a donné pouvoir au Maire de signer les emprunts, qu'il a délégué ce pouvoir à l'Adjoint aux finances.

Aujourd'hui, rien n'a changé. Nous sommes dans le même cadre, c'est-à-dire qu'on ne donne pas plus de pouvoir au Maire qu'il n'en avait à l'époque. D'autant plus, et c'est le plus important, que la capacité à emprunter reste bornée par la limite des crédits inscrits au budget. Donc on n'imagine pas ce qui pourrait résulter de fâcheux, de la mise en place d'un programme EMTN.

M. BROLIQUIER Denis : Pourquoi ne pas revenir devant l'Assemblée ?

M. BRUMM Richard : Les 500 millions, c'est évidemment un plafond mais il bien évident qu'on ne va pas les utiliser autrement qu'on pouvait le faire jusqu'à présent. Et je vous dis encore, on est lié par la borne que constituent les crédits inscrits au budget. Il n'y a aucune révolution.

Pour parler des prêteurs privés, puisque vous les avez évoqués aussi, je vais vous donner quelques chiffres, car ce qui compte pour les finances, c'est le meilleur rapport pour la Ville.

Prenons l'exemple des deux emprunts obligataires que nous avons souscrit récemment :

- Fin 2012, la Ville a emprunté 20 millions dans le cadre d'un placement privé avec la banque japonaise Nomura, en qualité d'arrangeur, l'investisseur étant la Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles, société dont le siège est à Lyon et spécialisée dans l'assurance des établissements de santé.

Les conditions financières que nous avons obtenues étaient de 3,15 %. Alors que l'offre, à cette période proposait au mieux des taux de 3,95 %.

- Mi-2013, nous avons souscrit un emprunt de 20 millions d'euros avec Global Investment Service et Commerce Bank, également sous forme de placement privé.

Les conditions financières ont été de 2,67 % alors que l'offre bancaire à l'époque était au mieux de 3,45 %.

Je veux croire que vous n'avez pas d'inquiétude quant à l'intérêt que nous portons au plus faible taux d'intérêt.

M. BROLIQUIER Denis : Je l'ai dit.

M. BRUMM Richard : Donc soyez sans inquiétude. Nous allons vers un nouveau produit non pas parce que c'est la fin du mandat mais parce que c'est un produit moderne, qui a des qualités importantes que les services financiers de la Ville ont analysées.

Mais cette option n'est pas exclusive des autres, soyons clairs !

M. LE MAIRE : Je veux rassurer M. Brolquier par ailleurs, on ne va pas arrêter les affaires de la Ville pendant quatre ou cinq mois parce qu'il y a une campagne électorale. C'est d'ailleurs pour cela que, personnellement, je ne suis pas en campagne électorale. Nous y rentrerions assez tard, de manière à pouvoir continuer à gérer la Ville au calme et dans la sérénité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble pour Lyon - UMP, Nouveau Centre et apparentés et Lyon Divers Droite ont voté contre. Le Groupe Centristes et démocrates pour Lyon – UDI et Mme Perrin-Gilbert se sont abstenus.)
(Adopté.)